



SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

FORUM PROSPECTIVE 15 FEVRIER 2017 HEMICYCLE – CONSEIL REGIONAL COMPTE-RENDU

PROGRAMME¶

14h15 → Discours d'ouverture par Roger DIDIER, Vice-Président à l'aménagement du territoire et du logement¶

14h30 → Table ronde: «Les enjeux de gouvernance pour la Région induits par le SRADDET»¶

L'affirmation de la Région dans la gouvernance multi-niveaux: quelques lignes fortes du débat
Hélène REIGNER, Institut d'urbanisme et d'aménagement régional, Laboratoire LIEU, membre du Conseil Scientifique du SRADDET¶

Débat avec les élus régionaux et l'Etat: Roger DIDIER, Chantal EYMEOD, Yannick CHENEVARD, Arlette FRUCTUS et Thierry QUEFFELEC¶

15h30 → Table ronde: «Les tendances prospectives à 15 ans»¶

La société numérique et la smart-city, quels changements pour l'aménagement du territoire régional?¶

Emmanuel EVENO, Directeur du laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires, travaux sur Villes numériques, villes intelligentes¶

Territoires et flux: entre mobilité et ancrage, quelle place pour les centralités?¶

Francis BEAUCIRE, Université Paris I Sorbonne, Ecole des ponts, Centre de recherche sur les réseaux, l'industrie et l'aménagement¶

Les enjeux du changement climatique et de l'énergie: ça va chauffer...¶

Thierry TATONI, Directeur de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie Marine et Continentale, Université Aix-Marseille, Université Avignon Université, membre du comité scientifique du SRADDET¶

Débat avec les élus régionaux: Loïc DOMBREVAL, Philippe TABAROT, Françoise BRUNETEAUX¶

Grand témoin, Patrick Blanes, CESER¶

16h45 → Conclusion de la journée par Roger DIDIER¶

1 -Propos introductifs

Roger DIDIER, vice-président à l'aménagement du territoire et du territoire

- présentation du statut et de l'objectif du forum de prospective :
 - un forum inaugural d'une série de 5 forums consacrés à la démarche d'élaboration du schéma prescriptif qu'est le SRADDET, et notamment de nourrir la réflexion autour des objectifs, avec l'ensemble des personnes morales associées
 - les 3 prochains forums auront lieu au mois de mars et porteront chacun sur une ligne directrice, telle que présentée au CoPart du 10 janvier 2017 :
 - Le 8 mars à Nice : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire
 - Le 15 mars à Toulon : Organiser un maillage régional équilibré et conforter les centralités
 - Le 22 mars à Gap : Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité
 - le 5^{ème} forum, dédié à la restitution des travaux, se fera ultérieurement.

Table ronde 1

Les enjeux de gouvernance pour la Région induits par le SRADDET

Hélène REIGNER, professeur Aix Marseille Université : *L'affirmation de la Région dans la gouvernance multi-niveaux : quelques lignes fortes du débat*

Une institution récente devenue incontournable et structurante

Madame Régnier resitue l'institution régionale dans l'histoire institutionnelle française en soulignant le caractère particulièrement récent de cette institution à l'échelle du paysage administratif national.. La Région, à la manière des Intercommunalités se sont construites comme des échelons fonctionnels, en accompagnement technique ou financier des collectivités historiques de la démocratie directe.

Aussi dans un premier temps, l'affirmation des Régions c'est d'être « un guichet » sous conditions », puis elles se sont impliquées dans la fabrication des politiques régionales

Les « Régions » en France recouvrent des réalités différentes et leur affirmation va être très variable d'un territoire à l'autre selon :

- Leurs ressources économiques sont encore faibles, relativement à leur taille
- L'importance de l'histoire régionale, du récit territorial, dépend de la réalité des mobilisations régionales
- Leur leadership politique implique un volontariat des élus, qui peut être reconnu lorsque la Région porte les intérêts des acteurs locaux face à l'Etat et à l'Europe

Madame Régnier constate que l'échelle régionale est historiquement celle de l'aménagement du territoire. Les Régions ont développé progressivement une légitimité dans ce domaine à travers : le soutien à l'innovation, les contrats territoriaux, les schémas négociés, notamment.

Le constat est que la trajectoire d'affirmation des Régions se poursuit, même si la régionalisation est incomplète, notamment au regard de la modestie de taille des régions françaises, en comparaison des pays européens voisins tels l'Allemagne avec les Länder, l'Espagne avec ses Provinces. L'intérêt de la Région est l'enchâssement de plusieurs politiques publiques européennes, nationales et locales, qui en font des acteurs incontournables, en témoigne le triplement des budgets régionaux sur ces 15 dernières années.

Le SRADDET, une opportunité pour renforcer une vision régionale collective du développement du territoire

Les enjeux du SRADDET ne doivent pas être réduits à des enjeux de méthode. Il s'agit d'aboutir à une vision collective de ce qu'il convient de faire de ce nouvel outil, notamment sur la dimension de l'Egalité des territoires.

Le « E » de SRADDET invite les régions à définir leur vision sur l'égalité des territoires qui constituent l'espace régional, dans un contexte de dynamiques territoriales davantage soumises à des forces centripètes. En effet, ces dernières années, d'une part la moitié de la croissance s'est concentrée dans les zones urbaines et métropolitaines, d'autre part et ce sont les régions les plus riches qui sont les plus en croissance à la fois démographique et économique.

La tendance spontanée n'est donc pas à l'équilibre des territoires, et pour cela plusieurs choix se dessinent :

- Accompagner la concentration des hommes et des richesses en « aménageant les effets négatifs »
ou
- Déployer de politiques régionales qui viennent directement rééquilibrer

Ce choix s'est illustré particulièrement en Ile de France à travers deux visions du développement des grandes infrastructures de transport à moyen et long terme :

D'une part une vision, portée par l'Etat qui souhaitait affirmer les grands pôles métropolitains en y associant une infrastructure de Grand Paris express, orientée sur la vitesse et la desserte des grands pôles économiques de première et de deuxième couronne.

D'autre part, une vision portée par la Région, qui défendait une infrastructure dont la vocation était d'étendre le maillage fin du territoire à la deuxième couronne urbaine. Faire de la desserte fine, implique une vitesse de déplacement sur cette infrastructure plus lente.

Débat avec les élus et l'Etat

Roger DIDIER, vice-président à l'aménagement du territoire et du logement : *un nouveau rôle régional à travers le SRADDET*

Comment se saisir de l'accroissement de la compétence d'aménagement du territoire autour du SRADDET ?

A travers le SRADDET, il s'agit avant tout de fixer un cap, une feuille de route en matière d'aménagement du territoire. La Région doit jouer un rôle de coordination en matière d'aménagement du territoire. Elle ne peut le faire seule et doit s'entourer d'acteurs pluriels, à tous les niveaux -

communal, intercommunal, chambres consulaires- afin de prendre en compte la signification même du SRADDET et notamment du « E » de SRADDET : le développement du territoire doit prendre en compte le développement des zones les plus reculées ainsi que des zones les plus en difficulté, tout en confortant les zones les plus dynamiques.

La Région doit donc se positionner comme l'animateur de ce schéma, et pour cela mobiliser et fédérer tous les acteurs de l'aménagement afin que cette élaboration soit suivie d'application.

Ce schéma intégrant d'autres schémas, il doit être un vecteur important de simplification et source d'une véritable cohérence géographique. Le SRADDET s'intègre dans une logique verticale pour prendre en compte les orientations de l'Etat tout en instaurant un rapport de prescriptivité aux échelles locales.

Néanmoins, le schéma ne doit pas venir retarder l'action économique que la région doit mettre en place. De fait, le schéma ne doit pas être par trop coercitif, au risque de créer un carcan.

La Région aura le souci de faire de ce schéma un outil qui accompagne efficacement la mise en place de l'action régionale, et ce de façon rapide, puisque nous engageons une élaboration du document d'ici la fin de l'année.

Thierry QUEFFELEC, SGAR PACA : *Le couple Etat-Région*

Thierry Queffelec vient nuancer la notion de couple et bien repréciser les rôles de l'Etat dans l'élaboration du SRADDET. Le SRADDET repose sur une notion de puissance publique, et dans ce contexte il ne peut y avoir complètement une notion de couple. De plus ce schéma n'est pas une co-construction Etat-Région.

L'Etat considère le SRADDET comme « le schéma des schémas » et dans ce cadre, l'Etat se positionne comme un véritable partenaire, en apportant son aide, mais aussi comme un « notaire » car il garde le rôle de vérifier que le SRADDET n'aille pas à l'encontre des lois en vigueur.

Le rôle de l'Etat va s'incarner dans quatre temps forts :

- Premier temps : L'Etat porte à la connaissance des régions les éléments de droit et les informations dont il dispose pour faciliter le travail de la région à travers deux documents : le porter à connaissance et le dire de l'Etat (co-construit au niveau national par l'ensemble des préfets de Région)
- Second temps : les rencontres. L'Etat vérifie que l'existant soit bien pris en compte, et plus particulièrement les schémas environnementaux.
- Troisième temps : l'arbitrage. Le schéma est soumis pour avis à l'autorité environnementale
- Quatrième temps : la décision. Le schéma fait l'objet d'une analyse pour approbation par le Préfet

Le DIRE de l'Etat sera finalisé très rapidement, où le constat est fait d'une perte d'attractivité régionale (« le soleil ne suffit plus »), ce qui entraîne un renouvellement de l'action de la puissance publique et une fertilisation de la réflexion.

**Chantal EYMEOUD, vice-présidente à la culture, entreprises, artisanat et économie de montagne :
*de la place des territoires ruraux et alpins dans le SRADDET ?***

La région PACA est un territoire assez spécifique du point de vue géographique. Il s'agit d'un territoire très varié entre mer et montagne. Cette géographie a induit l'organisation de l'aménagement de la région indépendamment du phénomène de densification du secteur du Littoral.

Pour Madame EYMEOUD, le SRADDET doit interroger la place des territoires ruraux et alpins et leur donner une vraie place :

- ils jouent un rôle fondamental pour l'accès aux ressources naturelles et énergétiques ;
- ils représentent un pôle d'attractivité de population alors que les pôles urbains font face à un phénomène de sur-densification. Ces territoires présentent des espaces plus ouverts (peu denses), une offre de logements accessible. Il est important que ces territoires répondent aux attentes de ceux qui viennent y vivre, à condition de proposer des conditions de services et d'emplois favorables.

Le SRADDET devra permettre de rééquilibrer la région en termes d'emploi, de richesse et d'équilibre économique. Cela passe par :

- des projets en faveur du développement des activités de loisirs et de tourisme pour développer le « multi saisons ». Un programme a été voté pour sécuriser l'activité d'hiver et le ski, mais à plus long terme il s'agit de développer une stratégie de maintien de l'activité économique. Les activités d'été se développent aussi autour de la pleine nature et des lacs
- des projets en faveur de la mobilité, du désenclavement routier et numérique, à même de mieux connecter territoires ruraux et territoires urbains ; pour exemple, un investissement de plus de 120 000 millions € va être fait pour apporter la fibre optique dans les territoires ruraux
- des projets en faveur du développement de formation, notamment pour résorber la disparition de certains métiers mais aussi et surtout pour inscrire les territoires alpins dans les « métiers de demain » ;
- développer le potentiel d'innovation dans les territoires alpins, avec d'une part les filières bois/énergie, l'innovation dans l'agriculture, et le programme de la Smart mountain.

Yannick CHENEVARD , vice-président emploi formation professionnelle et apprentissage : *quelles sont les attentes des territoires littoraux par rapport au SRADDET ?*

Monsieur CHENEVARD souligne l'importance de la place des Métropoles dans les dynamiques régionales.

Sur les 5 millions d'habitants que compte la Région PACA :

- 2,8 millions sont concentrés dans les trois métropoles de Nice-Côte d'Azur, Toulon, et Aix-Marseille-Provence.
- les métropoles représentent 4% du territoire régional et concentrent 70% des emplois.

Le SRADDET doit être à la recherche d'un développement harmonieux et l'égalité est en effet une notion fondamentale à définir, à développer. Elle renvoie à l'échange et à la complémentarité. Le SRADDET doit être ainsi un moyen pour harmoniser l'ensemble des objectifs de développement en

fonction des territoires, en particulier sur les sujets comme l'organisation de la mobilité entre habitat et espaces d'activité et de formation.

Pour éviter d'opposer les territoires, il s'agit de favoriser des mouvements Nord-Sud, et de progressivement imaginer des développements avec l'ensemble des communes. Désengorger les métropoles en créant de l'activité en dehors pourrait permettre de décongestionner le trafic notamment routier aux abords des grandes métropoles.

Le manque d'égalité face aux TIC représente un enjeu majeur, l'accès au haut débit en permanence pourrait permettre de maintenir l'activité dans certains territoires ruraux.

Arlette Fructus, présidente de la commission habitat foncier urbanisme : *comment articuler les actions de la Région et des Métropoles ?*

La volonté d'affirmation de la gouvernance régionale est une réalité. Le couple région-métropole est essentiel. Pour travailler avec les métropoles, il s'agit de co-construire avec elles.

La Région est bien le chef d'orchestre de cet assemblage. La région a cette vocation d'accompagner, d'impulser, de mettre en résonance chacun des territoires. Elle doit saisir l'opportunité que lui offre la planification régionale en ce sens.

Il s'agit de faire jouer des synergies. Le dialogue doit être permanent pour élaborer une planification qui doit s'imposer à tous. La subsidiarité doit être un principe structurant des travaux du SRADDET.

Une fois l'adoption du SRADDET, le dialogue doit se poursuivre. Cela pourra se faire, par exemple, à travers l'Etablissement Public Foncier Régional qui fédère dans son conseil d'administration l'ensemble des collectivités et permet d'établir une stratégie foncière commune à l'échelle régionale.

Cette continuité de dialogue doit être entretenue notamment à travers le partenariat entre les Agences d'urbanisme, le CRIGE qui offrent des opportunités de mutualisation des connaissances.

Enfin le dialogue institutionnel peut être poursuivi dans la Conférence Territoriale de l'action Publique (CTAP), et les conventions qu'elle organise (Conventions territoriales) Il faudra rester créatif dans la construction de structures de dialogue à l'échelle régionale.

Débat avec la salle

Quelle place pour le couple région / département ?

Le couple région / départements va être nécessaire et fondamental sur au moins deux enjeux :

- Celui du désenclavement de certains territoires, à travers les réflexions sur les grandes infrastructures routières ;
- Celui de la préservation de la ressource en eau et sa qualité, à travers les schémas d'accès à l'eau

Quel rôle pour les territoires intermédiaires ?

Les territoires intermédiaires, que l'on peut aussi qualifier de territoires périurbains représentent une opportunité à saisir, proche des territoires urbains et des territoires de loisirs. La chance du SRADDET est de se construire en même temps que l'agrandissement des intercommunalités qui en janvier 2017, ne sont plus que 42 (sur 87).

Quel sera l'impact environnemental et foncier d'un rééquilibrage démographique et économique entre les métropoles et les autres territoires ?

L'avenir des territoires périurbains est-il de poursuivre leur développement avec un modèle urbain extensif, très lié au développement de l'habitat individuel, qui consomme beaucoup de foncier et induit un accroissement des mobilités en voiture individuelle ?

L'enjeu identifié est essentiellement d'équilibrer la répartition de la population et de l'emploi entre les grands pôles urbains, les pôles du périurbain, et ceux espaces ruraux ou alpins. Roger Didier réaffirme l'enjeu de fortifier et de redynamiser les centres villes, quelle que soit leur taille. C'est l'âme des communes. Il s'agit de conforter les espaces touristiques, notamment en montagne pour sécuriser une activité économique.

Conforter des espaces « périphériques » aux métropoles n'est pas incompatible avec limiter l'étalement urbain. En effet, maîtriser le foncier agricole passe par limiter l'étalement urbain..

Cependant, le SRADDET ne peut qu'orienter, ce sont les communes et intercommunalités qui dans le cadre de leurs PLU, ont la latitude de décider de l'organisation de leurs territoires.

Table ronde N°2

Les tendances prospectives à 15 ans

La société numérique et la smart city, qu'est-ce que ça change pour l'aménagement du territoire régional ?

Intervention d'Emmanuel EVENO, directeur du Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités Sociétés, Territoires, à Toulouse.

La prédictibilité dans les sciences sociales n'est pas avérée. Cela doit amener à une certaine modestie. Il faut être prudent sur les facteurs de changement. La révolution numérique met l'accent sur l'outil technique mais personne n'a jamais réussi à prouver que la technique provoque le changement social.

En ce sens, la révolution numérique n'existe pas : c'est l'urbanisation qui est un mouvement considérable dans les modes de vie. C'est dans ces changements que les techniques viennent se placer. La technique ne précède pas le changement mais s'inscrit dans celui-ci.

Les nouvelles institutions se construisent souvent en s'appropriant les nouveaux sujets, elles recherchent ainsi une légitimité sur des sujets nouveaux délaissés par d'autres. La région s'est emparée de la question des nouvelles technologies de l'information au moment du cinquième plan Etat-région. L'UE s'approprie cette question selon la même logique. Les référentiels se construisent en fonction des acteurs qui se saisissent du sujet. Sur la Smart City, la région PACA est en avance par rapport à d'autres.

La Smart city se situe à la croisée de deux référentiels : développement durable et développement du numérique ou « société de l'information » tout deux pris en compte par la région. Les villes intelligentes sont une sorte d'hybridation entre ces deux référentiels. Pour autant, les régions se saisissent du concept de villes intelligentes de façon très diverses en appuyant sur le développement durable ou sur le numérique.

L'idée d'égaliser le territoire avec du numérique ne marche pas. Une autoroute peut desservir un territoire mais aussi le vider, cela dépend de l'organisation du territoire. Il existe un risque à surdimensionner les infrastructures pour les territoires ruraux car on ne sera pas dans l'équivalence des territoires métropolitains. L'histoire va dans le sens du fait métropolitain.

Réaction de Mme Françoise BRUNETEAUX, vice-présidente à l'économie numérique et aux nouvelles technologies :

L'ambition de la Région PACA est de devenir la 1ère smart région d'Europe en souhaitant générer une croissance durable qui s'appuie sur la transition digitale et en plaçant au centre de cette transformation, le citoyen.

Le concept de smart région peut être défini comme un territoire intelligent doté d'une gestion plus participative grâce à des outils numériques. Il s'agit de faire du citoyen un acteur en matière d'énergie et plus seulement un consommateur.

Si la Région s'inscrit totalement en faveur du développement durable et économe des territoires, la priorité essentielle reste celle de l'emploi : un territoire n'est durable que s'il se développe. La smart région un enjeu d'avenir pour anticiper les futurs marchés. C'est un enjeu important pour les mobilités, par exemple. Les jeunes dans 15 ans utiliseront ils autant la voiture de manière individuelle ? Dans ce cas, y a-t-il besoin de développer les routes ?

Décider un égal accès au très haut débit, c'est un investissement important qui résulte d'une volonté politique forte. Il s'agit de développer la culture du numérique y compris dans les moyens et hauts pays, pour que les habitants et les touristes puissent rester connectés, et ne pas laisser se développer de fracture numérique. Il faut aussi accompagner les entreprises dans leur transition numérique pour qu'elles restent compétitives. Il y a aussi un enjeu autour des services, comme les maisons de santé : Que sera la maison de santé du 21ème siècle pour un accès aux soins de qualité ?

Le numérique peut être la convergence d'une diversité de sujets, au service d'une ambition.

Territoires et flux : entre mobilité et ancrage, quelle place pour les centralités ?

Intervention de Francis BEAUCIRE, Université Paris I Sorbonne

La présentation s'axe sur les grandes tendances de prospective à 15 ans. Dans cet horizon « proche » à 15 ans, les outils numériques seront pratiqués par tout le monde : les jeunes d'aujourd'hui seront hyper mobiles, de même que les jeunes retraités. Seuls les retraités actuels sont en dehors de ces pratiques.

La représentation qu'on se fait des métropoles sont des gigantesques machines aspirantes. Mais elles ne génèrent que 40% des trafics d'un territoire régional (Ile de France)... Il y a donc une vie en dehors des métropoles. Les bassins des vies sont plus étendus qu'autrefois, et gagnent en population et en emplois. Les centralités non métropolitaines se renforcent et doivent être pensées.

Les tendances sur l'évolution des mobilités, c'est la mobilité collaborative, la mobilité partagée, par le développement du numérique. Ainsi, la mobilité peut croître mais on abaisse le niveau de contrainte sur les infrastructures, et les flux. Ce qui ne change pas avec le numérique, ce sont les motifs de déplacements (ce sera toujours, le travail, et les études, les achats et les loisirs, les visites de famille..).

L'autre invariant est que l'aménagement se fait par les infrastructures, l'urbanisation et la non urbanisation, l'action sur les pratiques.

Les tendances à quinze ans, peuvent être de dissocier la mobilité des trafics. Il s'agit de conserver autant de mobilité avec plus de liberté de choix de bouger mais en jugulant l'augmentation de trafic pour qu'il n'y ait pas à construire de nouvelles infrastructures. L'enjeu est donc d'optimiser les infrastructures.

Par contre la planification et l'organisation des transports sont des vecteurs de limitation de la dispersion beaucoup moins puissants, que : le prix du foncier, le prix de l'énergie, la fiscalité. Que peut faire la Région sur ces points ?

Réaction de Maxime TOMMASINI, président de la commission transports infrastructures aménagement du territoire et ports :

Depuis le début de l'année, la Région a vu ses responsabilités augmenter.

A travers le SRADDET, il s'agit de mettre en place les outils permettant d'améliorer le quotidien des citoyens et de trouver des leviers pour apporter de l'attractivité.

La question centrale est celle de l'organisation des maillages de transport efficaces en fonction des pôles urbains. Notre organisation régionale est particulière : polycentrisme, concentrations littorales, périurbain important et faibles densités dans les Alpes. Il faudrait construire la ville autour des réseaux de transport...(autour des gares et autours des axes de transport).

Le constat actuel est celui d'un déficit d'organisation dans les transports publics et les infrastructures. L'urbanisation mal maîtrisée mange beaucoup d'espace et du temps. La région PACA est l'une des régions où les gens passent le plus de temps dans leur voiture sur les trajets domicile/travail. Il y a un enjeu de concentrer les déplacements, d'arrêter d'être dans une logique de « rattrapage de l'offre » pour passer dans une logique proactive et d'anticipation des mobilités de demain.

Dans cette perspective, le rôle de la Région n'est pas celui d'être hégémonique mais d'être dans la coordination en matière de transports, dans l'animation de l'écosystème pour trouver les bons consensus afin de réussir collectivement.

Les enjeux du changement climatique et de l'énergie : ça va chauffer...

Intervention de Thierry TATONI, directeur de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie Marine (IMBE), à Marseille

Le changement climatique est certain : les observations suivent les prédictions. La fonte des glaces est plus importante que prévue. L'élévation du niveau de la mer était bien évaluée. Le changement climatique a aussi un impact sur l'agrosystème. Pour s'adapter, on retarde par exemple la date des vendanges.

S'il y a eu des épisodes de changement climatique par le passé, ce qui est nouveau à l'époque actuelle, c'est la vitesse du changement, et qu'il se produit sur une planète très habitée et fortement

artificialisée, ce qui laisse peu de possibilités de résilience Les rivages méditerranéens sont un des hot spots du changement climatique : le Sud-est de la France aura bientôt un climat nord-africain.

En d'autres termes, on ne peut pas se soustraire à la donne climatique, et le mode d'utilisation des sols peut en renforcer les effets négatifs.

La donne climatique c'est une perte de la biodiversité dans les zones de montagne de 60% et il y a un véritable risque pour que La Camargue disparaisse sous l'effet de l'élévation du niveau de la mer.. L'enjeu est de ne pas perdre cette fonction structurante.

Pour cela il faut laisser une capacité aux espèces de migrer et de s'adapter à une autre latitude. Il faut laisser des corridors « écologiques », non artificialisées, pour éviter qu'elles soient emprisonnées dans des milieux auxquels elles ne seront plus adaptées. Laisser une possibilité de migration des espèces, c'est aussi les soustraire à une disparition liée aux risques (inondations, feux de forêt), plus importants.

Pour autant, parallèlement la région PACA est fortement émettrice de gaz à effet de serre par rapport à la moyenne nationale.

Des solutions existent pour réduire les émissions de CO2 et éviter d'aggraver le changement climatique, et s'y adapter. Le SRADDET pourra se saisir :

- Les énergies renouvelables, à condition de les soutenir prioritairement et volontairement : éolien, photovoltaïque, principalement en ville où elles n'entrent pas en contradiction avec d'autres usages.
- L'aménagement des corridors naturels pour favoriser les déplacements de la biodiversité et leur permettre de s'adapter aux changements climatiques.
- Le renforcement et le soutien des Parcs Naturels Régionaux (PNR), car ils sont un outil d'ingénierie garant non négligeable de la préservation de la biodiversité
- Organiser une gouvernance du climat efficace en la positionnant au plus proche du citoyen.

Dans ce contexte, la notion de développement durable doit rester centrale dans l'élaboration du SRADDET.

En dernier lieu, la Région ne pourra pas traiter seule les grandes continuités territoriales :

- l'arc méditerranéen
- Le couloir rhodanien
- L'arc alpin

Réaction d'Anne CLAUDIUS-PETIT, membre de la commission environnement, mer et forêt

L'Agence Régionale pour la Biodiversité est en cours d'élaboration. Elle sera intégrée aux travaux d'élaboration du SRADDET. Elle sera ainsi un garant de ces enjeux écologiques et climatiques.

L'aménagement et le développement durable sont très liés. Le développement durable est un développement économique, social et environnemental.

L'inversion des tendances du changement climatique n'est pas envisageable, même s'il faut pour suivre les efforts pour le contenir. On ne peut pas se satisfaire d'être une région fortement émettrice de Gas à Effet de Serre. L'élaboration du SRADDET sera l'occasion de revenir sur ce bilan. L'une des

priorités est de mettre l'accent sur les économies d'énergie, à travers le développement des appels à projets de maîtrise de l'énergie comme cela se fait actuellement (projet Flexgrid - projet Lérins Island)

C'est l'adaptation au changement climatique qui est fondamentale.

En termes d'élaboration du SRADDET et de son contenu, la co-construction est fondamentale. La Région doit s'appuyer sur les partenaires, en premier lieu desquels les communes, les EPCI et les départements. Ils sont nécessaires pour enrichir et fertiliser la réflexion pour aboutir à la construction d'une véritable vision régionale, par exemple sur la prévention et la gestion des déchets pour aboutir à une autonomie de traitement par territoire

La co-construction doit se faire également avec une dimension interrégionale car des enjeux sont communs et interdépendants, ce qui est évident pour la gestion des déchets

Débat avec la salle

Question : Comment faire pour mettre les PNR ensemble dans un contexte de réduction de leurs financements ?

Roger DIDIER, vice-président à l'aménagement du territoire

Les dotations réduites de l'Etat ont conduit la Région à faire des arbitrages, mais qui n'impactent pas l'existence des PNR. Les PNR font partie des partenaires structurants dans la réflexion régionale et leur contribution à l'élaboration du SRADDET est indispensable.

Question : Comment faire une organisation des transports plus forte au niveau régional, comme le STIF au niveau de l'île de France ?

Maxime TOMMASINI, président de la commission transports infrastructures aménagement du territoire et ports

Le syndicat mixte sur les transports dans les Bouches du Rhône a été dissous. La Région a repris la compétence. Progressivement se met en place une nouvelle organisation des transports. Le développement des billets uniques et des supports uniques est le sujet central. La Région commence à peine. Aujourd'hui s'ouvre un nouveau périmètre : l'agenda de la mobilité de la métropole Aix-Marseille-Provence a été élaboré dans un temps record, ce qui veut dire une mise en place début 2017.

Question : Comment ces schémas peuvent s'articuler avec des régions riveraines ?

Anne CLAUDIUS-PETIT, membre de la commission environnement, mer et forêt ;

Pour les collectivités qui gèrent des déchets sur plusieurs régions, il y aura forcément besoin de mise en cohérence des schémas des déchets.

L'objectif est de limiter l'export de déchets entre les départements, mais il faut organiser et développer les solutions nécessaires.

Intervention de Patrick Blanes, président de la section prospective du CESER

En 2012, 17% de la population de PACA vivait en dessous du seuil de pauvreté. Il s'agit donc d'une région riche avec beaucoup d'écart de niveaux de vie. Les enjeux sociaux doivent être mentionnés dans le SRADDET, à travers la solidarité.

Le CESER invite à ne pas cloisonner les thématiques même si certaines peuvent être en contradiction avec d'autres.

La Région devient l'acteur de la mise en œuvre du numérique. Il faut rester vigilant quant à la fracture sociale que peut représenter le numérique. Le citoyen doit être partie prenante de cette économie collaborative.

Le CESER rappelle l'importance d'agir sur la mobilité, pour limiter les temps de trajet, qui pèsent sur la qualité de vie.

En matière d'aménagement, il s'agit de rompre avec l'urbanisme des années 70 et 80 et privilégier l'urbanisation là où les transports existent déjà afin de juguler l'étalement urbain. Le SRADDET a un rôle clé à jouer sur le foncier agricole.

L'identité littorale de la région PACA est à mettre en avant, c'est la première flotte de France, et le troisième opérateur maritime mondial. De même que la situation géostratégique doit être renforcée par la percée ferroviaire du Montgenèvre.

Il est impératif pour les futures stratégies de développer une capacité de mise en œuvre plus cohérente d'autant que la Région reste sur son périmètre ce qui constitue déjà un temps d'avance à exploiter pour formaliser une stratégie. Le souhait est que le SRADDET fasse « rêver les yeux ouverts ».

Conclusion.

Roger DIDIER, vice-président à l'aménagement du territoire et à l'habitat

L'aspect social doit effectivement s'adosser à la réflexion régionale. Les démarches engagées sont bien dans la préoccupation de donner les meilleures conditions aux habitants pour se loger, travailler et se déplacer. Et plus vite le SRADDET sera abouti et plus rapidement se feront sentir ses effets pour les habitants de PACA.

Pour la poursuite de la démarche, la Région a prévu d'organiser des forums dans le Vaucluse et dans le département de Haute-Provence, mais ultérieurement.

Monsieur DIDIER remercie les participants présents.

Présents

Conseil Régional

Roger DIDIER, 13^e Vice-Président, délégué à l'aménagement du territoire et du logement

Anne CLAUDIUS PETIT, Conseillère Régionale du Conseil Régional PACA, Membre de la Commission "Industrie, Innovation, Nouvelles technologies et Numérique"

Chantal EYMEOD, 2^e Vice-Présidente, déléguée aux entreprises, à l'artisanat, à l'économie de montagne, à la culture et au patrimoine, Maire d'Embrun, représentant M. Christian ESTROSI, Président

Arlette FRUCTUS, Conseillère régionale, Présidente de la Commission Habitat Foncier Urbanisme

Françoise BRUNETEAUX, 4^e Vice-Présidente, déléguée à l'économie numérique et aux nouvelles technologies

Jean BACCI, Conseiller Régional, Vice-Président de la Commission "Agriculture, Viticulture et Ruralité", Maire de Moissac-Bellevue, 1^{er} Vice-Président à l'économie et au numérique à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon

Louis BISCARRAT, Conseiller Régional, Maire de Jonquières, représentant la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze

Yannick CHENEVARD, 7^e Vice-Président délégué à l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage

François DE CANSON, Conseiller Régional, délégué en charge de la Sécurité civile et des risques majeurs

Maxime TOMMASINI, Conseiller régional, Président de la commission Transports infrastructures aménagement du territoire et ports

Serge MORO SIBILOT, Cabinet, Conseil Régional PACA

Paul MOURIER, Directeur Général des Services, Conseil Régional PACA

Xavier DOUBLET, Inspecteur général, Conseil Régional PACA

Fabien SCHAEFFER, chargé de mission du Vice-Président Yannick CHENEVARD

Alix ROCHE, Directrice de la Délégation Connaissance Planification Transversalité, Conseil Régional PACA

Danièle GRILLOT, cheffe de service, Conseil Régional PACA

Guillaume LALANGE, Directeur de projet, Conseil Régional PACA

Annick GIRAUDOU, Directrice Adjointe de la Direction Infrastructures et Grands Equipements, Conseil Régional PACA

Jean-Baptiste CHABERT, chef du service connaissance prospective

Sigolène ANGOT, chargée de mission service connaissance prospective

Lucie REGIANY, service connaissance prospective

Véronique VOLLAND, Cheffe du Service Planification Régionale et Territoriale

Christèle ANGENEAU, cheffe de projet CPER, Service Planification Régionale et Territoriale

Catherine BALGUERIE-BAIS, chargée de mission au Service Planification Régionale et Territoriale

Lorraine MAZUR, chargée de mission au Service Planification Régionale et Territoriale

Isabelle TURCHETTI, chargée de mission au Service Planification Régionale et Territoriale

Barbara VACCARIZI, chargée de mission au Service Planification Régionale et Territoriale

Michel-Philippe BARRET, chef de projet PRI/PRIT au Service Mobilité et Intermodalité

Dominique FLAHAUT, Directrice de projet aménagement du territoire

David GRZYB, chargé de mission, Conseil Régional PACA

Patricia HARINCK, chargée de mission, Conseil Régional PACA

Valentin LYANT, chargé de mission, Conseil Régional PACA

Claude DURAND, chargée de mission évaluation, Conseil Régional PACA

Marjorie ALLEMAND, chargée de mission, service aménagement et politiques territoriales, Conseil Régional PACA, représentant Marion PINATEL, chargée de mission au SCOT Ouest

Albert TRANCHAND, collaborateur, Conseil Régional PACA

Dominique RAULIN, chargé de mission service environnement et biodiversité, Conseil Régional PACA

Cécile FERRER, chargée de mission, Conseil Régional PACA

Yannick MAHE, chef de projet, Service Aménagement et Politiques Territoriales (SAPT), Région PACA

Paul CIZOS-NATOU, stagiaire au Conseil Régional PACA

Conseil Economique Social et Environnemental Régional PACA

Patrick BLANES, Président de la Commission "section prospective" du CESER PACA

Philippe COTTET, Vice-Président du CESER PACA

Philippe MAGNUS, Secrétaire général du CESER

Gilles MONTALAND, CESER - CFDT

Conseil Scientifique du SRADDET

Jacques GARNIER, co-Président du Conseil Scientifique du SRADDET

Laure CASANOVA, maitre de conférences, Conseil Scientifique du SRADDET

Philippe LANGEVIN, Conseil Scientifique du SRADDET

Hélène REIGNER, professeur Aix Marseille Université

Thierry TATONI, Directeur l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie Marine et Continentale (IMBE) Aix-Marseille Université,

Administrations d'Etat

Thierry QUEFFELEC, Secrétaire Général au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Sébastien FOREST, Directeur Adjoint, Préfecture des Alpes-Maritimes (CADAM)

Karine RUGANI, Adjointe au chef d'unité, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Laetitia CONTET, chef de cabinet, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Bruno DERUAZ, Chargé d'études, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA

Hervé LEVITE, chef unité connaissance à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Marc AULAGNIER, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA

Bruno TERSEUR, responsable pôle statistiques, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA

Delphine ARTAUD, cheffe de la division Etudes et Expertise, adjointe au chef du service Etudes et diffusion à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

Katja FLACHAIRE, référente territoriale transition énergétique, Direction Départementale des Territoires de Vaucluse

Jean-Yves PEREIRA, chargé d'étude planification, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône / STC

Corinne PODLEJSKI, chargée de mission stratégie et expertises, Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Catherine PERRAIS, cheffe de service prospective urbanisme risques, Direction Départementale des Territoires de Vaucluse

Gilles CHEYLAN, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Olivier BLANCHETON, chargé de mission, Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME)

Conseils Départementaux

Jean-Guy DI GIORGIO, Vice-Président du Conseil Départemental du Var

Joseph ANTONINI, responsable aménagement du territoire et urbanisme, Conseil Départemental du Var

Rémi BLEYNAT, chargé de stratégie territoriale au Conseil Départemental du Var

Geneviève PRIMITERRA, Conseillère départementale, Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence

Marie-Ange PORT-LEVET, Directrice des Stratégies d'Aménagement au Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence

Michelle SALUCKI, Vice-Présidente du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, Maire de Vallauris

Hervé MOREAU, Directeur Général Adjoint, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Hugues DE CIBON, Directeur Général Adjoint Stratégie et développement du territoire au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Paulette RICHARD, coordinatrice suivi SCoT/PLU SRADDET, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Marie-Claire RAPUZZI, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Emilie RUIN, chef du service Prospective au Conseil Départemental du Vaucluse

Métropoles

Vincent FOUCHIER, Directeur Général Adjoint à la Métropole Aix-Marseille Provence

Cécile BALESTRINI, Directrice Service Développement Durable à la Métropole Aix-Marseille Provence

Laetitia BERTHIER-FLANDIN, cheffe du Service Stratégie et Cohérence à la Métropole Aix-Marseille Provence

Marie-Claude DHO FIANDINO, responsable mission développement durable à la Métropole Aix-Marseille Provence

Mireille RILL, responsable études et environnement, Métropole Aix-Marseille Provence

Elodie DAHAN, service développement durable à la Métropole Aix-Marseille Provence

Lionel MARTIN, Mission Observatoire du Territoire et de l'Habitat à la Métropole Aix-Marseille Provence

Yannick ROBERT, cellule SCOT, Métropole Aix-Marseille Provence

Sacha PREIN, conseiller technique, Métropole Aix-Marseille Provence

Benoît FANJEAU, responsable adjoint Aménagement, Métropole Aix-Marseille Provence

Hélène GIUSTI, Métropole Aix-Marseille Provence

Sylvie FERRARIN, cheffe de projet plan de déplacements urbains de Marseille à la Direction Mobilité Déplacements, Métropole Aix-Marseille Provence

Vincent SENAME, Directeur Environnement, Métropole Aix-Marseille Provence

Michelle ROUSSELOT, chef de service observatoire et dynamiques métropolitaines, Métropole Nice Côte d'Azur

Communautés d'Agglomération

Philippe CARASSOU-MAILLAN, Directeur Général Adjoint de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Gilles VEVE, Vice-Président, Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin

Bruno GANDON, Vice-Président, Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin

Audrey GUILLIER, responsable aménagement de l'espace de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin

Jérôme DUBOIS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération

Jean-Paul LANDAIS, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération

Serge BIBET, Directeur aménagement environnement et connaissance du territoire à la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis

Philippe POULEAU, Vice-Président délégué au SCOT, PLUI et équilibre social de l'habitat, Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération

Nicolas MAUREL, chargé de mission développement durable à la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération

Laura GERARD, chargée de mission mobilité à la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération

Claire JOUTARD, Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée

Lydia ALLIONE, responsable transports et affaires juridiques à la Communauté d'Agglomération Sainte-Baume

Gaétan ROSSI, Directeur Général Adjoint des Services, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

Dominique BLANC, chargée de mission prospective, innovation, expérimentation aménagement du territoire à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

Estelle DUPIN, instructeur ADS, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

Patrick JAUBERT, Directeur du Pôle aménagement à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

Patrick PONS, chef de service, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

Florent FERRUCCI, Communauté d'Agglomération Dracénoise

Laurent SEMAVOINE, Directeur Général des Services, Communauté d'Agglomération Dracénoise

Communautés de Communes

Jean-Luc LONGOUR, Président de la Communauté de Communes Cœur Var

Claire ACCOSSANO, responsable du Pôle Aménagement du Territoire, Transports de la Communauté de Communes Cœur du Var

Alain HERRERO, Directeur de Cabinet de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Caroline ALEX, responsable du service Aménagement de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Isabelle BONHOMME, chargée de mission SCOT à la Communauté de Communes du Briançonnais

Fabrizio CECCARELLI, chargé de mission «Aménagement du Territoire», Communauté de Communes du Pays des Paillons

Pascal RUIZ, chargé de mission urbanisme, Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat

Flore PERERA, Directrice aménagement du territoire, Communauté Territoriale Sud Lubéron

André SIEGEL, Directeur de l'action stratégique à la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze

Cécilia BROVIA, chargée de mission Grands Projets, Communauté de Communes du Golf de Saint-Tropez

Cathy MATTY, responsable de l'aménagement numérique, Communauté de Communes du Golf de Saint-Tropez

Corinne GUINTINI, responsable service Aménagement Durable à la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles

Mattieu BAMEULE, chargé de développement territorial à la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles

Jean-Jacques LACHAMP, Vice-Président à la Communauté de communes Sisteronais Buech

Elisabeth DELOS, Directrice Générale à la Communauté de communes Sisteronais Buech

Syndicats Mixtes

Michel BARRIAU, chargé de mission au Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée

Marc JUILLET, Directeur de l'aménagement du territoire, Syndicat Mixte Provence Verte

Carmine ROGAZZO, Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise

Myriam REYNAUD-BANUS, Directrice, Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise

Olivier MINELLI, Directeur d'études au Syndicat Mixte du Pays d'Arles

Nicolas DONNADILLE, Directeur, Syndicat Mixte SCOT du Bassin de Vie Cavaillon, Coustellet, l'Isle de Sorgues

Céline GEORGES, chargée de mission, Syndicat Mixte du Bassin de vie d'Avignon

Communes

Johara AMAROUCHE, Directeur de l'urbanisme, ville de Cannes

Dominique BERTIN, Directeur Général Adjoint développement territorial, ville de Manosque

Claude BOUTRON, Vice-Président, ville de Gap

Didier PAGES, Directeur, ville de Martigues

Parcs naturels régionaux

Jean MANGION, Président, Parc Naturel Régional des Alpilles

Eric BLOT, Directeur, Parc Naturel Régional des Alpilles

Patrick COHEN, responsable du service urbanisme paysage, Parc Naturel Régional du Lubéron

Claire DUTRAY, chargée de mission urbanisme et paysage, Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume

Régis VIANET, Directeur, Parc Naturel Régional de Camargues

Chambres consulaires

Christophe GLORIAN, Conseiller référent Aménagement du Territoire à la Chambre de Commerce et de l'Industrie PACA

Maud SIWEK, développeur territorial, Chambre de Commerce et de l'Industrie Marseille Provence

Anne-Françoise ROBERT, Directrice études et développement économique, Chambre de Commerce et de l'Industrie Marseille Provence

Sylvie PARCINEAU, responsable du pôle prospective et développement territorial à la Chambre de Commerce et de l'Industrie Var

Sarah COLLOC, responsable du pôle prospective territoriale à la Chambre de Commerce et de l'Industrie Vaucluse

Benoit DAUDET, Chambre de commerce et de l'Industrie Vaucluse

Alexis KOTENKO, Directeur de l'Ingénierie de l'Offre à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA

Céline LUNEAU, chargée de mission à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA

Cécile COQUILLAT, chargée d'études à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA, délégation des Bouches-du-Rhône

Caroline VALTIERRA, chargée d'études à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA, délégation des Bouches-du-Rhône

Fanny ALIBERT, réseau des Chambres d'Agriculture

Agences d'urbanisme

Louis-Laurent DUPONT, Directeur des études à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM)

Nathalie BRUANT, chargée de mission métropole à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM)

Sylvie LARTIGUES, chargée d'études à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM)

Aurélie BEHR, responsable planification et urbanisme à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM)

Simon DE BERGH, chargé d'études à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM)

Cécile MEZGER, Directrice Adjointe du Pôle Stratégie et Prospective à l'Agence d'urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AUDAT) Var

Daniel DROZ-VINCENT, Directeur, Agence d'urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AUDAT) Var

Olivier MINELLI, Directeur d'études, Agence d'urbanisme Pays d'Aix – Durance (AUPA)

Gilles D'APOLITO, chargé d'études, Agence d'urbanisme Pays d'Aix – Durance (AUPA)

Autres organismes publics

Claude BERTOLINO, Directrice Générale, Etablissement Public Foncier PACA (EPF)

Patricia SCHMIDT, études expertises, Etablissement Public Foncier PACA (EPF)

Thierry BAZIN, Directeur délégué à la Caisse des Dépôts et Consignations

Yannick GALVIN, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Claude HOLYST, Directeur, Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE)

Thomas FOUREST, chef de service biodiversité, Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) PACA

Rémi COSTANTINO, Directeur stratégie prospective, EPA Euroméditerranée

Organisations privées

Monsieur BESNAINOU, Directeur Adjoint, Capenergies

Matthieu COLOTTE, Directeur d'exploitation, Friche de la Belle de Mai

Virginie COLLEU, Redman Méditerranée

Marie EGINARD, responsable communication à la Fédération Régionale des Travaux Publics

Frédéric DAGNET, Directeur de la Mission Prospective et Evaluation, Marseille Fos – Grand port maritime

Sylvain GENDRE, Enedis

Marion GUIBERT, UNICEM

Marie-Josée ZORPI, UNICEM

Catherine LE NORMANT, EDF – unité de production Méditerranée

Stéphane COPPEY, représentant Gilles MARCEL, Président de la Fédération Régionale France Nature Environnement

Philippe MAURAS, Centre Développement et Ingénierie Marseille (CDIM)

Joël MORALDO, Directeur territorial, Gaz Réseau Distribution France

Lionel REIG, Directeur Général Adjoint, Canal de Provence

Marc MAURY, Directeur, Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA

Judith CAZAS, chef de projets énergie climat, Envirobat BDM

Valérie EL MERINI, Directrice, représentante pôle eau, EA Eco entreprises

Delphine RUIZ, chargée de mission, Association Régionale Fédérations Pêche et Protection du Milieu Aquatique

Syndicats

Jean-Jacques NOIZAT, secrétaire général, CFDT

Universitaires

Emmanuel EVENO, Directeur du laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST),

Francis BEAUCIRE, Directeur du master Urbanisme et Aménagement à l'université Paris I Sorbonne,

Marie-Elisabeth SIRAMY, étudiante Master 2 – urbanisme

AMO SRADDET

Bernadette GUYON BENOITE, ALGOE

Judith BAUDELET, ALGOE